

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 320-214-1914 portant expulsion de sujets autrichiens.

n° 320-214-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

15 août 1914

Numéro JO

n° 214 du 31/08/1914

Date du numéro

31 août 1914

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 13 Juin 1884

Vu la déclaration d'état de guerre entre la France et l'Autriche ;

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

M.M. Stépanchich, Novack, Dracoulovich et Matkovich, sujets autrichiens, sont expulsés du territoire de la Colonie.

Art. 2

- Le présent arrêté devra être rendu immédiatement exécutoire. Art. 3 – Le Commissaire de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fernand DELTEL.